

Intervention de la Coalition américaine sur la Politique des Drogues (CAPD)

dans « Dialogue entre les Responsables de la Délégation, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et les Représentants des Organisations de la Société civile, les Travailleurs, le Secteur privé et les Autres Acteurs sociaux »

**50ème Assemblée générale de l'Organisation des États américains
Le 19 octobre 2020. Virtuel.**

« Affronter les défis du COVID-19 sur le continent : une approche collaborative pour aborder les faiblesses et construire une résistance en période de crise avec pour base les quatre piliers de l'OEA. »

Une leçon importante apprise pendant la pandémie a joué un rôle central que les professionnels de la santé de première ligne mettent en œuvre pour garantir la continuité des prestations de services. Cependant, dans beaucoup de pays les travailleurs des services de prévention contre l'usage de substances n'ont pas eu la priorité. Leurs conditions de travail et les services proposés ont été limités.

Nous maintenons que la crise engendrée par la pandémie n'est en aucun cas une raison pour ignorer les besoins des personnes en situation de dépendance aux substances illicites. Afin de remédier aux faiblesses et de construire une résistance au niveau national et continental pour lutter contre la crise, nous prions les États membres de :

- **Traiter des problèmes associés à l'usage de drogues et à la dépendance à partir d'une perspective de santé publique.** Nous demandons aux services prenant en charge les problèmes associés aux addictions qu'ils soient **considérés comme essentiels** à l'instar d'autres services de santé publique.
- **Garantir la continuité et la qualité des services, fournir des ressources suffisantes.** Les restrictions de déplacement, le manque d'équipements de protection individuelle (EPI), ne pas considérer comme essentiels les professionnels du secteur et le détournement des ressources pour agir contre le COVID-19 ont, entre autres, empêché des milliers de personnes d'accéder aux services d'assistance aux dépendances. De plus, les services gérés par des bénévoles ou la société civile, se sont retrouvés bien plus affectés proportionnellement durant la pandémie du fait de n'avoir pas été systématiquement et complètement intégrés aux structures nationales de santé. Nous demandons à ce qu'une continuité de ces services soit préservée et qu'un certain niveau de qualité, de professionnalisme et de financement soit maintenu.

- **Superviser et évaluer les initiatives issues de la pandémie.** Les restrictions imposées par la pandémie ont supposé l'intégration de nouveaux protocoles de sécurité, de traitement et d'admission concernant la prestation des services. La résistance et la créativité émanant des réponses des prestataires de services ont été évidentes, avec une flexibilité plus importante dans la prescription et un recours accru à la télémédecine. Ce fut également le cas au sein des communautés elles-mêmes, où sont apparues des initiatives nouvelles pour trouver les personnes à risque. Nous demandons que soient intégrés des systèmes de surveillance et d'évaluation dans le but de garantir la sécurité des nouvelles mesures, d'évaluer les changements concernant l'accès aux médicaments et qu'ils soient modifiés en fonction.
- **Garantir le traitement dans les établissements pénitentiaires.** Pour réduire le surpeuplement induit par cette période de pandémie, nous demandons à ce que soient renforcées les mesures alternatives à la condamnation et à l'emprisonnement pour des délits liés aux drogues. Nous demandons à ce qu'il y ait plus d'investissements dans le traitement, l'éducation et la réhabilitation à partir d'une approche d'attention permanente et d'égalité.
- **Garantir le respect des droits de l'homme dans chacune des mesures entreprises.** Nous demandons à ce que soient prises en compte les **Directives Internationales sur les Droits de l'Homme et la Politique des Drogues** des Nations Unies qui, conformément au droit international et incluant les outils du Système Interaméricain, résumant les obligations juridiques concrètes des États sur le sujet.

Enfin, conscients du rôle crucial de la société civile pour garantir le droit à la santé, en particulier dans le cadre de la pandémie, nous prions les États membres de l'OEA de **maintenir les espaces de dialogue de la CICAD** et de faire appel à la **Commission Interaméricaine des Droits de l'homme**, suivant la cohérence du système interaméricain.

Merci beaucoup.